

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2865

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

-----

**ARTICLE 3**

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« 5° L'âge légal de départ à la retraite. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à élargir le champ du pouvoir de recommandation du comité de suivi des retraites à un raccourcissement ou à un allongement de l'âge légal de départ en retraite.